

225C0166
FR0000061780-OP034-AS15

20 janvier 2025

Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

AUGROS COSMETIC PACKAGING
(Euronext Paris)

Portzamparc (Groupe BNP Paribas) a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société AUGROS COSMETIC PACKAGING, soit du 18 décembre 2024 au 17 janvier 2025 inclus, la société PBRM Industries a acquis, par l'intermédiaire du membre du marché acheteur qu'elle a désigné, 108 929 actions AUGROS COSMETIC PACKAGING au prix unitaire de 7 €.

A la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, le groupe familial Bourgine détient 1 243 778 actions AUGROS COSMETIC PACKAGING représentant 1 578 732 droits de vote en AGO et en AGE, soit 87,13% du capital et au moins 89,52% des droits de vote en AGO et en AGE de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote		% droits de vote	
			AGO	AGE	% AGO	% AGE
PBRM Industries (en pleine propriété)	896 904	62,83	896 904	896 904	50,86	50,86
Jacques Bourgine (en pleine propriété)	46 449	3,25	92 898	92 898	5,27	5,27
Jacques Bourgine (en usufruit)	-	-	571 200	-	32,39	-
Geneviève Bourgine (en pleine propriété)	380	0,03	760	760	0,04	0,04
Indivision Jacques Bourgine et Geneviève Bourgine (en pleine propriété)	2 245	0,16	4 490	4 490	0,25	0,25
Didier Bourgine (en pleine propriété)	20	ns	40	40	ns	ns
Didier Bourgine (en nue-propriété) ²	142 800	10,00	-	285 600	-	16,20
Catherine Bourgine Boucher (en pleine propriété)	260	0,02	520	520	0,03	0,03
Catherine Bourgine Boucher (en nue-propriété) ²	142 800	10,00	-	285 600	-	16,20
Autodétention ³	5 920	0,41	5 920	5 920	0,34	0,34
Actions gratuites ⁴	6 000	0,42	6 000	6 000	0,34	0,34
Total groupe familial Bourgine	1 243 778	87,13	1 578 732	1 578 732	89,52	89,52

¹ Sur la base d'un capital composé de 1 427 458 actions représentant au plus 1 763 501 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (compte tenu de l'incidence connue des acquisitions d'actions AUGROS COSMETIC PACKAGING intervenues entre le 2 janvier et le 17 janvier 2025 inclus). Conformément à l'article 13 des statuts de AUGROS COSMETIC PACKAGING, sauf convention contraire, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

² Sous usufruit de M. Jacques Bourgine.

³ Assimilation en application des dispositions de l'article L. 233-9 I, 2° du code de commerce.

⁴ Actions gratuites attribuées à des membres du directoire (Mme Céline Houllier, Mme Andréa Bourgine et M. Steve Fablet) en cours de conservation que PBRM Industries est en droit d'acquérir à terme à sa seule initiative en vertu de contrats de liquidité conclus le 18 octobre 2024 (détenue par assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce), exerçables à des conditions cohérentes avec le prix d'offre (cf. notamment section 1.4.3. de la note d'information de l'initiateur).